

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno -

Absents excusés : ARNAUD Martine – LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Virginie
DA SILVA Adam à SERS Jean-Charles
LANOS Lou à CELLINI Bruno

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL : REMPLACEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame le Rapporteur expose au Conseil Municipal, qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible.

L'adjoint administratif actuellement affecté à l'accueil du secrétariat de la Mairie souhaiterait prendre son congé de maternité du 11 septembre 2017 au 31 décembre 2017 (16 semaines) ; il est proposé aux membres du Conseil de pourvoir à son remplacement par un agent recruté sous contrat allant du 4 septembre 2017 au 5 janvier 2018.

Cet agent effectuerait 35 heures hebdomadaires et serait rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif, échelon 1, échelle C1, Catégorie C, Indice Brut 347, Indice Majoré 325. Les congés payés pourraient être rémunérés mensuellement, 10% du salaire brut.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à nommer un agent sous contrat du 04/09/2017 au 05/01/2018, 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif, échelon 1, échelle C1, Catégorie C, Indice Brut 347, Indice Majoré 325. Les congés payés pourront être rémunérés mensuellement, sur la base de 10% du salaire brut.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno -

Absents excusés : ARNAUD Martine – LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Virginie
DA SILVA Adam à SERS Jean-Charles
LANOS Lou à CELLINI Bruno

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL : ECOLE

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'adjoint d'animation affecté à l'école, à l'accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire et à la cantine a demandé un congé de disponibilité pour 3 ans. Il conviendrait de le remplacer par période de 3 mois, du 30 août 2017 au 30 novembre 2017.

Cet agent sous contrat effectuerait 30 heures hebdomadaires et serait rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation, échelle C1, Catégorie C, Indice Brut 347, Indice Majoré 325. Les congés payés pourraient être rémunérés mensuellement, 10% du salaire brut.

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à nommer un agent sous contrat du 30/08/2017 au 30/11/2017, 30 heures hebdomadaires (30/35^{ème}), au grade d'adjoint d'animation, échelon 1, échelle C1, Catégorie C, Indice Brut 347, Indice Majoré 325. Les congés payés pourront être rémunérés mensuellement, sur la base de 10% du salaire brut.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 24.08.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 30.08.2017
Date d'affichage : 31.08.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno -

Absents excusés : ARNAUD Martine – LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Virginie
DA SILVA Adam à SERS Jean-Charles
LANOS Lou à CELLINI Bruno

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CAHM

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil qu'une convention de mise à disposition a été signée le 1^{er} août 2017 avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence agriculture. Un permis de construire pour la parcelle cadastrée AC 163, lieu dit « le Peyral » d'une superficie de 4 690m² a été déposé par la CAHM. Dans l'attente de la passation de l'acte de vente, il conviendrait de valider cette convention par une délibération, afin d'autoriser tous travaux ou opérations nécessaires à la réalisation d'un bâtiment d'élevage.

Cette mise à disposition serait à titre gratuit.

Monsieur le Rapporteur donne lecture de ladite convention et demande au Conseil Municipal de la valider.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
VALIDE cette convention.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 24.08.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 30.08.2017
Date d'affichage : 31.08.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno -

Absents excusés : ARNAUD Martine – LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Virginie
DA SILVA Adam à SERS Jean-Charles
LANOS Lou à CELLINI Bruno

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial a obtenu le concours d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est proposé de créer à compter du 1^{er} novembre 2017, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel (31/35^{ème}), Echelon 3, Echelle C2, catégorie C, Indice Brut 357, Indice Majoré 332.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} novembre 2017, durée hebdomadaire de travail est fixée à 31 heures, à l'échelon 3, Echelle C2, catégorie C, Indice Brut 357, Indice Majoré 332.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 24.08.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 30.08.2017
Date d'affichage : 31.08.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine — CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline - CELLINI Bruno -

Absents excusés : ARNAUD Martine – LANOS Lou – GAY Virginie

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline
LAHOZ Régine à SERS Virginie
DA SILVA Adam à SERS Jean-Charles
LANOS Lou à CELLINI Bruno

***/**

OBJET : LES BRESCOUDOS

Monsieur le Rapporteur demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler les divers frais (repas, buvette, etc) relatifs à la journée des Brescoudos, qui s'est déroulée le dimanche 27 août 2017 sur la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à régler toutes les factures afférentes à la journée des Brescoudos, le dimanche 27 août 2017.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 24.08.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 30.08.2017
Date d'affichage : 31.08.2017